



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ GREFFIER QUE :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 5 juillet 2018, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 321 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique.

Le règlement numéro 321 a reçu l'approbation requise par la loi, soit par les personnes habiles à voter le 18 juillet 2018.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 321 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 20^e JOUR DE JUILLET 2018

**Pierre-Alain Bouchard
Greffier**